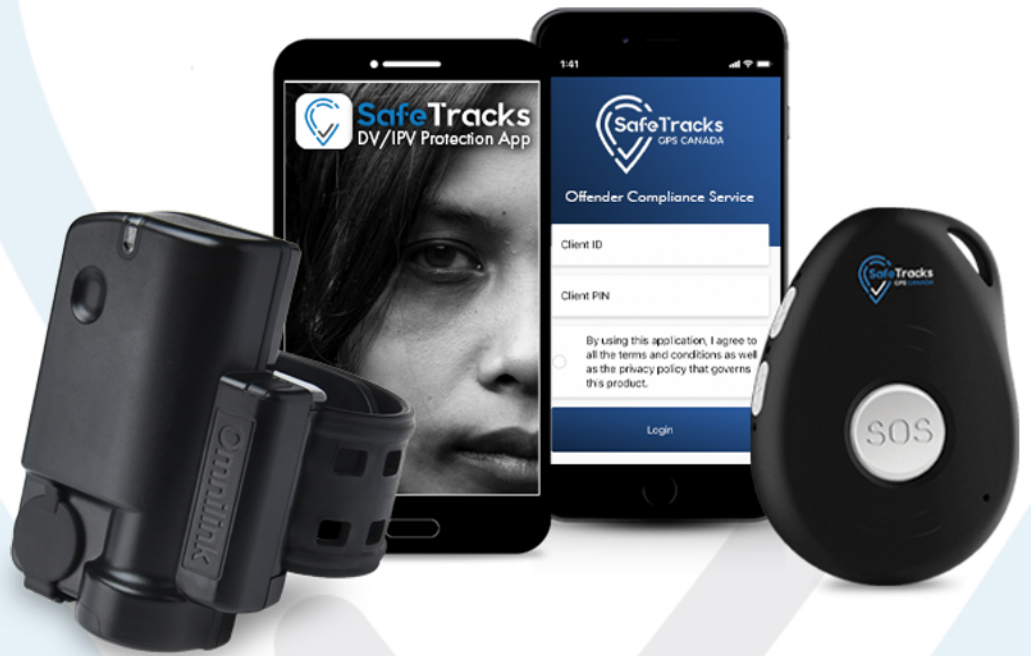


GPS Électronique Surveillé Location Privée et Services Connexes

“Le Programme”



LES ENTREPRISES
autochtones certifiées

Conseil canadien pour
L'ENTREPRISE
AUTOCHTONE 



Être proactif aujourd'hui, pas réactif demain.

ST-P-01012024



Canada - Programme de Surveillance Électronique GPS de Location Privée

Qui est SafeTracks® GPS Canada Inc.

SafeTracks a été constituée en société en Alberta en 2009. Depuis nos débuts, la vision fondamentale de SafeTracks a été de fournir des produits de surveillance électronique GPS (EM) et des services de centre de surveillance aux organismes gouvernementaux et policiers locaux, fédéraux et provinciaux dans le domaine de la justice pénale et correctionnelle. Bon nombre de ces programmes ont été élaborés sur mesure pour des exigences particulières. SafeTracks est le chef de file canadien dans la fourniture de solutions de surveillance de localisation GPS de bout en bout et de comportement prédictif qui combinent des dispositifs de suivi en temps réel et des services de surveillance professionnels avec des analyses de données avancées. SafeTracks a été extrêmement diligent avec la sélection de la technologie et de l'architecture de surveillance électronique GPS pour s'assurer que nous fournissons au marché canadien des marchés émergents les meilleurs outils pour diverses applications. SafeTracks Les spécialistes d'intervention certifiés du Centre canadien de surveillance sont certifiés APCO et suivent une formation approfondie pour assurer une expérience de la plus haute qualité disponible 24/7/365. Nous sommes inclusifs et avec un service de traduction pour plus de 170 langues, nous permettons aux participants de communiquer dans la langue de leur choix.

SafeTracks - Réhabiliter, Réintégrer, Résoudre.

Les personnes incarcérées ont la possibilité de demander aux tribunaux d'être libérées sous conditions d'assignation à résidence sur un bracelet de cheville GPS SafeTracks. L'autorisation est reflétée à la fois dans la législation pertinente et dans les décisions de la Cour confirmant qu'elle est un outil approprié en vertu des dispositions génériques relatives aux « autres conditions raisonnables ». Les avocats de la défense peuvent demander aux tribunaux ou à libérer l'autorité pour que leurs clients soient libérés à des conditions qui intègrent l'utilisation de la surveillance électronique GPS pour la libération d'une personne pour l'une des applications suivantes:

- **Mise en liberté sous caution** (mise en liberté provisoire judiciaire) - Une ordonnance de mise en liberté d'une personne avant qu'une décision officielle (avant le procès ou avant la détermination de la peine ou en appel) ou l'exécution (expulsion/extradition) soit rendue.
- **Détermination de la peine** - Une sorte de décision de cas ordonnée par un tribunal non gardien (absolution conditionnelle, probation, condamnation avec sursis). Les peines de deux ans ou plus sont purgées dans les pénitenciers fédéraux, tandis que les peines de moins de deux ans sont purgées dans les prisons administrées par la province. Les personnes qui se voient refuser la mise en liberté sous caution sont détenues dans des établissements de « détention provisoire » qui sont également administrés par la province.
- **Mise en liberté sous condition** - Une libération anticipée autorisée par la loi d'une peine ordonnée par le tribunal (permission de sortir, libération conditionnelle, libération d'office, ordonnance pour délinquant à contrôler).

Être proactif aujourd'hui, pas réactif demain.

www.SafeTracksGPS.ca

- **Ordonnances préventives** - Également connues sous le nom de « cautionnements de la paix », cette circonstance est une ordonnance judiciaire sur mesure et est basée sur une autorité préventive historique qui est disponible sur des motifs de preuve définis pour empêcher la commission de préjudice, y compris dans la DV ou les menaces de circonstances de DV.

Conformément à cette introduction au programme de location privée SafeTracks, SafeTracks fournira toute la documentation requise pour s'assurer que votre expérience pour demander une libération conditionnelle pour votre client est transparente. Un tel programme a montré qu'il aidait à la réadaptation, permettait à votre client de continuer à travailler et à soutenir sa famille, et limite l'exposition de votre client à des comportements et des habitudes potentiellement pires, tout en créant un environnement de responsabilité. **SafeTracks est fier d'affirmer que nous avons un taux de libération de 95% des participants lorsque notre programme de location privé est utilisé.**

Bien que nous soyons toujours prêts à témoigner si nécessaire, nous encourageons respectueusement les avocats à utiliser ces documents, nos réponses aux questions fournies à l'avance et les énoncés de faits convenus équilibrés comme preuve relative à nos programmes. Lorsque des témoignages sont requis, nous encourageons les avocats à envisager de demander au tribunal de nous permettre de témoigner par téléphone ou par vidéo, au besoin. **Les frais pour cela sont de 350,00 \$ pour la première heure et de 100,00 \$ par heure par la suite.**

Nous fournissons ces renseignements pour aider le participant et son avocat à déterminer s'il y a un programme dans un plan proposé, pour aider la Couronne à déterminer sa position et pour aider le tribunal.

Dans les sections suivantes, nous présentons des informations communes à notre programme de droit pénal, quelle que soit la technologie utilisée, des résumés du fonctionnement de chacune de nos technologies et des informations destinées à aider à créer des conditions lorsque la surveillance fait partie d'une ordonnance.

Nous fournirons à la Couronne des éléments de preuve à l'appui d'une procédure de révocation, de violation, de modification ou de traitement sans frais pour la Couronne, y compris des témoignages au besoin.

SafeTracks GPS Ankle Bracelet Programme de Location Privée - Technologie et Actions

Le programme de location privée SafeTracks utilise l'innovation de surveillance électronique la plus moderne disponible dans le monde entier. Une fois que le bracelet de cheville GPS SafeTracks est apposé sur le participant, les fonctions essentielles sont disponibles, notamment:

- a) Le programme de location privée SafeTracks utilise un dispositif de surveillance des délinquants par GPS d'une seule pièce (ci-après appelé le « dispositif de surveillance ») pour surveiller et suivre les participants libérés sur la surveillance électronique ordonnée par le tribunal. Le dispositif de surveillance est un brassard de jambe en plastique durci qui intègre un cerclage avec des fibres optiques intégrées. Le système de suivi et de surveillance de l'appareil de surveillance est fixé au brassard. Le Participant doit charger l'appareil de surveillance quotidiennement.
- b) L'appareil de surveillance suit les mouvements de l'appareil de surveillance en temps réel. Le participant est surveillé 24 heures par jour, 7 jours par semaine, 365 jours par an. Il fonctionne en collaboration avec le SafeTracks / Northern 911 24/7/365 « **LIVE MONITORING CENTRE** » et le logiciel (ci-après dénommé le « Service de surveillance »).

Être proactif aujourd'hui, pas réactif demain.

www.SafeTracksGPS.ca

- c) Si le Participant enfreint l'une des conditions de libération ordonnées par le tribunal, le Service de surveillance activera tous nos protocoles prédéterminés qui sont liés à ce Participant particulier.
- d) Les alertes d'atteinte sont affichées sur le tableau de bord du logiciel de surveillance électronique GPS SafeTracks où notre équipe du centre de surveillance sera en mesure de « VALIDER » l'atteinte notée et de la donner conformément aux protocoles énoncés pour ce participant particulier. Sur demande ou si nécessaire, le logiciel de surveillance électronique GPS SafeTracks générera des alertes à quiconque est jugé nécessaire pour recevoir ces alertes, par e-mail / SMS. Les parties intéressées peuvent inclure les éléments suivants :
- Participant
 - Cautionnement
 - Agent de probation
 - La Police
 - Conseil de défense
 - Procureur de la Couronne
- e) Le logiciel de surveillance électronique GPS SafeTracks générera une alerte de violation qui sera actionnée par l'équipe de surveillance professionnelle (SMT) de SafeTracks. Ces alertes d'atteinte à la vie privée sont traitées conjointement avec la condition de mise en liberté ordonnée par la Cour stricte. Nous les prenons et créons des « protocoles ». Ces alertes et protocoles sont les suivants, mais peuvent être modifiés pour se conformer à des conditions de mise en liberté spécifiques du tribunal:

EVÉNEMENT	PROTOCOLES
BATTERIE FAIBLE	<ul style="list-style-type: none"> • Lorsque le moniteur de cheville atteint moins de 20% de la puissance de la batterie restante, le moniteur de cheville générera l'alerte de batterie. Vous devez immédiatement charger votre appareil comme indiqué " commande audio pour le participant. À l'heure actuelle, le centre de surveillance SafeTracks sera également alerté de l'événement et attendra initialement 60 minutes, ce qui permettra à l'alerte de s'effacer automatiquement si la charge a commencé. • Si aucune charge n' a eu lieu pendant ce temps, le centre de surveillance SafeTracks appellera le participant et l'informerá qu'il doit immédiatement charger son appareil, après l'appel, le centre de surveillance SafeTracks attendra 60 minutes supplémentaires, ce qui permettra à l'alerte d'effacer automatiquement si la charge a commencé. • Si aucune charge n' a eu lieu pendant ce temps, le centre de surveillance SafeTracks appellera le participant et l'informerá qu'il doit immédiatement charger son appareil, après l'appel, le centre de surveillance SafeTracks attendra 30 minutes supplémentaires, et si aucune charge n' a été détectée, le centre de surveillance SafeTracks appellera le service de police le plus proche de l'emplacement du participant et demandera une réponse de la police. • SafeTracks pour informer les parties intéressées de la violation et des mesures prises.

Être proactif aujourd'hui, pas réactif demain.

www.SafeTracksGPS.ca

EVÉNEMENT	PROTOCOLES
ADVOCATE GBV/DV/IPV APP ZONE D'EXCLUSION MOBILE TAMPON ENTRÉE	<ul style="list-style-type: none"> • Lorsque la zone tampon d'exclusion mobile est entrée, le centre de surveillance SafeTracks appellera le participant et lui demandera de quitter la zone immédiatement.
ADVOCATE GBV/DV/IPV APP ZONE D'EXCLUSION MOBILE ENTRÉE	<ul style="list-style-type: none"> • Lorsqu'une zone d'exclusion mobile est entrée, le centre de surveillance SafeTracks contacte le service de police le plus proche de la position GPS du participant et demande une intervention de la police. • Ensuite, le centre de surveillance SafeTracks appellera le participant et lui demandera de quitter la zone immédiatement. • SafeTracks pour informer les parties intéressées de la violation et des mesures prises.
ZONE D'EXCLUSION ENTRÉE	<ul style="list-style-type: none"> • Lorsqu'une zone d'exclusion est entrée, le centre de surveillance SafeTracks contacte le service de police le plus proche de la position GPS du participant et demande une intervention de la police. • Ensuite, le centre de surveillance SafeTracks appellera le participant et lui demandera de quitter la zone immédiatement. • SafeTracks pour informer les parties intéressées de la violation et des mesures prises.
ZONE TAMPON D'EXCLUSION ENTRÉE	<ul style="list-style-type: none"> • Lorsqu'une zone tampon d'exclusion est entrée, le centre de surveillance SafeTracks appelle le participant et lui demande de quitter la zone immédiatement.
NON-ENTRÉE DANS LA ZONE D'INCLUSION	<ul style="list-style-type: none"> • Si le participant ne parvient pas à entrer dans une zone d'inclusion désignée, le centre de surveillance SafeTracks exécutera une localisation instantanée sur le moniteur de cheville pour vérifier que l'appareil n'est pas dans la zone d'inclusion. • Si les coordonnées GPS ne se trouvent pas dans la zone, le centre de surveillance SafeTracks appellera l'autorité policière la plus proche de l'emplacement du participant et demandera une intervention policière. • SafeTracks pour informer les parties intéressées de la violation et des mesures prises.
ZONE D'EXCLUSION ENTRÉE	<ul style="list-style-type: none"> • Lorsqu'une zone d'exclusion est entrée, le centre de surveillance SafeTracks contacte le service de police le plus proche de la position GPS du participant et demande une intervention de la police. • Ensuite, le centre de surveillance SafeTracks appellera le participant et lui demandera de quitter la zone immédiatement. • SafeTracks pour informer les parties intéressées de la violation et des mesures prises.

Être proactif aujourd'hui, pas réactif demain.

www.SafeTracksGPS.ca

EVÉNEMENT	PROTOCOLES
ZONE D'EXCLUSION ENTRÉE	<ul style="list-style-type: none"> • Lorsqu'une zone d'exclusion est entrée, le centre de surveillance SafeTracks contacte le service de police le plus proche de la position GPS du participant et demande une intervention de la police. • Ensuite, le centre de surveillance SafeTracks appellera le participant et lui demandera de quitter la zone immédiatement. • SafeTracks pour informer les parties intéressées de la violation et des mesures prises.
ZONE TAMPON D'EXCLUSION ENTRÉE	<ul style="list-style-type: none"> • Lorsqu'une zone tampon d'exclusion est entrée, le centre de surveillance SafeTracks appelle le participant et lui demande de quitter la zone immédiatement.
NON-ENTRÉE DANS LA ZONE D'INCLUSION	<ul style="list-style-type: none"> • Si le participant ne parvient pas à entrer dans une zone d'inclusion désignée, le centre de surveillance SafeTracks exécutera une localisation instantanée sur le moniteur de cheville pour vérifier que l'appareil n'est pas dans la zone d'inclusion. • Si les coordonnées GPS ne se trouvent pas dans la zone, le centre de surveillance SafeTracks appellera l'autorité policière la plus proche de l'emplacement du participant et demandera une intervention policière. • SafeTracks pour informer les parties intéressées de la violation et des mesures prises.
CONGÉ NON APPROUVÉ	<ul style="list-style-type: none"> • Si le participant quitte sa zone d'inclusion à domicile alors qu'il n'est pas autorisé, le centre de surveillance SafeTracks exécutera une localisation instantanée sur le moniteur de cheville pour vérifier que l'appareil n'est pas dans la zone d'inclusion. • Si l'appareil ne se trouve pas dans la zone d'inclusion, le centre de surveillance SafeTracks appellera le participant et l'informerá qu'il ne respectait pas son horaire et qu'il devait rentrer chez lui immédiatement. • Le centre de surveillance SafeTracks attendra ensuite 5 minutes, puis effectuera une deuxième localisation instantanée. Si l'appareil n'est pas dans la zone d'accueil à ce moment-là, le centre de surveillance SafeTracks appellera le service de police le plus proche de l'emplacement du participant et demandera une intervention de la police. • SafeTracks pour informer les parties intéressées de la violation et des mesures prises.

Être proactif aujourd'hui, pas réactif demain.

www.SafeTracksGPS.ca

EVÉNEMENT	PROTOCOLES
ALTÉRATION DE SANGLE	<ul style="list-style-type: none"> • Si le moniteur de cheville détecte toute forme de manipulation de sa sangle, le centre de surveillance SafeTracks en sera informé et appellera le service de police le plus proche de l'emplacement du participant et demandera une intervention policière immédiate. • SafeTracks pour informer les parties intéressées de la violation et des mesures prises.
ALTÉRATION DE L'APPAREIL	<ul style="list-style-type: none"> • Si le moniteur de cheville détecte toute forme de falsification, le centre de surveillance SafeTracks en sera informé et appellera le service de police le plus proche de l'emplacement du participant et demandera une intervention policière immédiate. • SafeTracks pour informer les parties intéressées de la violation et des mesures prises.
PERTE DE COMMUNICATION	<ul style="list-style-type: none"> • Si le moniteur de cheville perd sa capacité à transmettre des données de localisation, le centre de surveillance SafeTracks commencera à diagnostiquer le problème et tentera de restaurer la communication avec l'appareil. • Si le centre de surveillance SafeTracks n'est pas en mesure de reprendre la communication, il contactera le service de police le plus proche du dernier emplacement à partir de l'appareil et demandera une intervention de la police. • SafeTracks pour informer les parties intéressées de la violation et des mesures prises.
ALTÉRATION DE L'UNITÉ D'ACCUEIL DE RADIOFRÉQUENCE	<ul style="list-style-type: none"> • Si l'unité d'accueil des radiofréquences détecte toute forme de falsification, le centre de surveillance SafeTracks en sera informé et appellera le service de police le plus proche de la résidence du participant et demandera une intervention policière immédiate. • SafeTracks pour informer les parties intéressées de la violation et des mesures prises.
MOUVEMENT DE L'UNITÉ D'ACCUEIL DE RADIOFRÉQUENCE AVEC DÉBRANCHEMENT D'ALIMENTATION	<ul style="list-style-type: none"> • Si l'unité d'accueil des radiofréquences détecte qu'elle a été déplacée et que son cordon d'alimentation a été déconnecté du mur, le centre de surveillance SafeTracks en sera informé et appellera le service de police le plus proche de la résidence du participant et demandera une intervention immédiate de la police. • SafeTracks pour informer les parties intéressées de la violation et des mesures prises.

Être proactif aujourd'hui, pas réactif demain.

www.SafeTracksGPS.ca

- f) En plus du GPS, le Centre de surveillance a également la capacité de communiquer avec l'appareil de surveillance, la communication texte-voix qui permet aux opérateurs de SafeTracks et aux agents de l'Agence de contacter le participant à tout moment pour fournir une intervention et une surveillance en temps réel. Il intègre également une sirène embarquée de 90 dB. Le centre de surveillance SafeTracks dans le cadre d'un protocole de violation, ou les agents de l'agence via le logiciel, peuvent activer la sirène. La sirène alerterait les victimes et le public d'une infraction contre un délinquant. Il peut aider les agents de police à se rétablir et améliore la sécurité publique.
- g) Si le participant est libéré avec une surveillance électronique ordonnée par le tribunal, il doit signer un consentement et une divulgation de renseignements personnels qui permettent à SafeTracks et à nos partenaires stratégiques de fournir aux organismes d'application de la loi, y compris, mais sans s'y limiter, Justice Canada, tous les ministères provinciaux et territoriaux de la Justice du Canada, la GRC, l'INSET, les autorités policières locales et municipales, Les services de police provinciaux, municipaux et des Premières nations, l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) et l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) avec les renseignements personnels du participant.
- h) Les renseignements personnels du participant sont tous les renseignements enregistrés audio, visuels ou écrits sur le participant, y compris, mais sans s'y limiter, les heures, les dates et l'emplacement du participant, les renseignements fournis par le participant sur le formulaire de réception du service de surveillance électronique GPS, toute définition incluse dans l'alinéa l(n) du P FOIP, et tous les autres renseignements qui peuvent être enregistrés, recueillis ou stockés par SafeTracks dans le cadre de la surveillance électronique GPS par rapport au participant.
- i) Dans le logiciel de surveillance GPS SafeTracks, les géo-zones électroniques peuvent être créées et stockées sur le bracelet GPS Ankle et le logiciel de surveillance SafeTracks. Il est possible de créer 300 zones qui sont communément appelées zones d'inclusion, où le participant « **DOIT** » rester à l'intérieur, ou une zone d'exclusion, où le participant n'est « **PAS** » autorisé à entrer. Toutes ces zones géographiques peuvent être programmer pour maintenir la conformité et la responsabilité 24/7/365. Ces zones géographiques peuvent être planifiées pour permettre aux participants de « **LAISSER** » une zone d'inclusion, une fois approuvées.
- j) SafeTracks peut définir un périmètre numérique autour d'un résidentiel, d'un bureau, d'une école, d'un lieu de travail et d'une propriété familiale pour surveiller les ordonnances de protection ordonnées par le tribunal. Si le participant enfreint ce périmètre, encore une fois, cela déclenchera une alerte d'atteinte à la vie privée, tandis que le service de surveillance communiquera avec la police compétente la plus proche pour l'envoyer et l'appréhender. C'est ce qu'on appelle **les zones d'exclusion**. Ils peuvent être utilisés pour la violence entre partenaires intimes (VPI), la protection des témoins ou les délinquants sexuels à risque élevé.
- k) Si nécessaire pour le travail ou l'éducation, ou d'autres itinéraires de voyage, SafeTracks peut créer un ensemble d'un périmètre numérique d'inclusion sur l'itinéraire spécifique que le participant « **DOIT** » prendre. Si cet itinéraire n'est pas observé, une alerte sera générée, et la police compétente sera contactée et informée de l'atteinte connue.
- l) Si le participant reçoit l'ordre du tribunal d'installer le dispositif de surveillance avant sa libération d'un centre de détention provisoire, un représentant de SafeTracks et/ou nos agents peuvent se rendre au centre de détention provisoire et faire installer l'appareil avant sa libération. Nous avons la capacité d'installer des dispositifs de surveillance à l'échelle du Canada.

- m) Si le participant tente de falsifier le dispositif de surveillance GPS ou tente de l'enlever et de s'enfuir, le service de surveillance SafeTracks le signalera immédiatement à la police du placard comme une violation de l'ordre de libération et demandera à la police d'être dépêchée.
- n) Le service de surveillance SafeTracks, lorsqu'il est tenu de communiquer avec les services de police de partout au Canada, utilise le **CENTRE D'APPELS DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (CASP)**. Le CASP est un service de centre d'appels où les appels d'urgence pour la police, les pompiers ou les ambulances sont envoyés. Dans le cas de nos appareils surveillés, l'alerte/l'appel initial entre dans notre service de surveillance et une fois que l'adresse est reçue et validée, le CASP pour cette adresse est déterminé et l'appel est connecté par l'intermédiaire de **JONCTEURS RÉSEAU PRIMAIRES** à la police de juridiction par l'intermédiaire de la conférence à 3 voies.
- o) Le dispositif de surveillance utilise le système de positionnement global (GPS) pour enregistrer son emplacement chaque minute. Ces données collectées sont ensuite envoyées aux serveurs. Ces données fourniront un enregistrement continu des emplacements du participant tout au long de la journée. Le dispositif de surveillance communique avec les serveurs SafeTracks à l'aide de la communication cellulaire. SafeTracks utilise la technologie SIM avec d'importants fournisseurs de services cellulaires canadiens. Le dispositif de surveillance transmet et reçoit des informations vers et depuis un serveur spécifié sur Internet par le biais du réseau GSM cellulaire en utilisant GPRS (General Packet Radio Service). Toutes les informations transmises sont cryptées en toute sécurité, y compris les enregistrements de localisation, les notifications d'alarme, les données de configuration et les commandes d'alerte à distance envoyées à l'appareil à partir du serveur. Les données transmises comprendraient, mais sans s'y limiter, l'emplacement, la force GPS, la connectivité cellulaire, les niveaux de batterie, les alertes de violation et bien plus encore.
- p) La précision gps est de 6 pieds (1.8m) dans des conditions optimales (à l'extérieur) et de 50 pieds (15 m) en fonctionnement normal. La triangulation est la technologie de localisation secondaire qui est automatiquement utilisée lorsque l'appareil perd le signal GPS. Ceci est généré basé sur la force du signal par rapport à chaque tour de téléphonie cellulaire. Chaque tour de téléphonie cellulaire fournit ses coordonnées d'emplacement et la force du signal. Plus il y a de tours cellulaires dans la gamme, plus la triangulation devient précise. La précision peut être aussi faible que 1 kilomètre, cela dépend du signal cellulaire disponible.
- q) D'après notre expérience depuis 2009, lorsqu'une personne est à l'extérieur et en mouvement, nous voyons des points GPS établis avec succès une fois par minute et avec un haut degré de précision qui les montrent clairement sur la trajectoire de déplacement prévue - par exemple en ligne droite continue sur la voie prévue de déplacement d'une route ou d'un trottoir. Lorsque l'individu est à l'intérieur pendant une période prolongée, nous voyons un modèle de points clairement centrés sur et autour du bâtiment ou de la zone prévue.
- r) Les variations attendues de la précision et de l'exhaustivité ne compromettent pas la capacité du système à surveiller la conformité aux restrictions géographiques typiques et à établir un enregistrement des mouvements du porteur. S'il y a des questions ou des préoccupations spécifiques sur la façon dont l'exactitude et l'exhaustivité peuvent avoir un impact sur un cas particulier, nous serons heureux d'y répondre.

Notre dispositif de surveillance a été utilisé pour surveiller les participants à travers le Canada, y compris, mais sans s'y limiter: • Travis Vader • Omar Khadar • Jimmy Truong • Jamal Borhot

Être proactif aujourd'hui, pas réactif demain.

www.SafeTracksGPS.ca

Prime Mobile R4

Notre programme SafeTracks violence domestique / violence entre partenaires intimes et / ou protection des témoins, est l'endroit où nous utilisons notre appareil de contrainte d'urgence Prime Mobile R4 pour ces cas spécifiques. Dans certains cas, la Couronne ou la Cour hésitent à libérer des personnes lorsqu'il y a de sérieuses préoccupations concernant la sécurité des victimes de violence familiale/VPI ou des témoins. L'intégration de notre Prime Mobile R4 dans le plan de libération fournira à nouveau à la Couronne et ou à la Cour, une confiance accrue pour libérer, car votre plan a pris en compte la sécurité des victimes ou des témoins.

Le Prime Mobile R4 combine la valeur de la technologie GPS, la voix mains libres à 2 voies avec un bouton SOS intégré, le tout en un emballage facile à utiliser et éprouvé. En appuyant sur le bouton SOS, il connectera la personne identifiée directement à notre centre d'appels d'urgence SafeTracks. Nos opérateurs d'urgence professionnels certifiés évalueront la situation et répondront en conséquence avec la police.



SafeTracks GPS Ankle Bracelet Technologie - Préoccupations et / ou Conséquences

- Nous croyons comprendre que, dans les cas de mise en liberté sous caution, les tribunaux examineront la surveillance électronique en deux étapes distinctes - premièrement, dans le cadre de l'évaluation par le tribunal de la question de savoir si un plan proposé atténue suffisamment les préoccupations propres à chaque cas et, deuxièmement, si le tribunal rend une ordonnance de mise en liberté, décider quelles conditions sont appropriées. La présente section vise à aider à ces deux étapes et à leurs homologues dans d'autres contextes, comme les peines d'emprisonnement avec sursis, les obligations de ne pas aller de l'ordre public, la libération anticipée et la mise en liberté de l'immigration.
- La surveillance électronique ne peut pas empêcher la fuite ou les comportements non conformes, ni garantir un temps d'intervention précis de la police. Lorsque nous présentons de l'information sur les temps d'intervention typiques, elle est fournie par souci d'exhaustivité, mais nous ne recommandons pas que les décisions soient fondées sur l'attente d'un temps d'intervention précis de la police. Le temps d'intervention ultime de la police peut varier en raison d'un certain nombre de facteurs, y compris des facteurs techniques ou humains qui retardent le temps entre l'événement, la communication d'une alerte par le système, les mesures prises entre le moment où l'alerte est reçue et le signalement à la police, les priorités de la police au moment du rapport et le temps nécessaire pour que la police arrive sur les lieux. En d'autres termes, à notre avis, il n'est pas pratique de considérer l'incidence de la surveillance électronique sur l'atténuation des risques comme découlant de la capacité d'empêcher une personne de fuir ou de commettre une

Être proactif aujourd'hui, pas réactif demain.

www.SafeTracksGPS.ca

infraction qui met en danger la sécurité publique. Conformément à notre interprétation de la jurisprudence, nous recommandons que l'incidence de la surveillance soit évaluée en fonction de son effet dissuasif prévu sur une personne participante en particulier par rapport à des comportements préoccupants particuliers et en ce qui a trait à sa capacité d'assurer la détection précoce et le signalement objectif des infractions.

- Lorsque le tribunal détermine qu'il y a un risque qu'un participant puisse retirer un bracelet de cheville GPS SafeTracks afin de fuir la juridiction ou de commettre une infraction, une considération importante est que, quelle que soit la rapidité de l'intervention policière, on ne peut pas s'y fier pour être assez rapide pour les localiser et les appréhender.
- Lorsque le tribunal détermine qu'un Participant présente un risque de commettre des infractions qui mettent en danger la sécurité publique, il peut être utile de garder à l'esprit les considérations suivantes.

Surveillance GPS en tant que Condition Autonome:

- En raison de l'effet dissuasif du fait que le porteur sait qu'un dossier est tenu de son emplacement, dans la mesure où le tribunal détermine qu'un tel effet peut être susceptible d'être efficace dans un cas spécifique, la surveillance GPS peut offrir une valeur d'atténuation des risques indépendamment d'autres conditions telles qu'un couvre-feu ou une assignation à résidence.

Surveillance GPS complète avec restriction basée sur la zone géographique, telle qu'un couvre-feu ou une assignation à résidence, sans aucune exception:

- Lorsqu'un tribunal détermine que le respect d'une condition d'assignation à résidence ou de couvre-feu est nécessaire pour atténuer les risques, la surveillance GPS peut soutenir ces conditions en renforçant la probabilité de conformité et en réduisant le risque associé à la possibilité que le participant ait violé une telle condition. Le centre de surveillance SafeTracks, par l'intermédiaire de ses protocoles par participant, peut et communiquera avec la police locale si nécessaire, et l'informerait de l'atteinte et demanderait qu'ils soient envoyés.
- Dans certains cas, l'utilisation de la surveillance GPS peut permettre d'envisager de définir une zone de « rester à l'intérieur » qui est plus grande que la résidence - par exemple, une zone autour de la résidence qui permet de marcher et de faire des courses de base. Des zones qui se chevauchent avec des horaires peuvent également être envisagées, comme un couvre-feu pendant la nuit et une fenêtre de temps pendant la journée où les déplacements sont autorisés à l'intérieur de la zone plus large.
- Nos solutions GPS généreront des alertes lorsque les restrictions basées sur les zones sont violées. Nos protocoles stipulent que, si nécessaire, nous communiquerons avec la police compétente et l'informerons que le participant a enfreint une condition de sa libération. Tout ce que nous pouvons faire, c'est leur demander d'envoyer.

Exceptions - Accompagnement de Cautionnement, Travail, École, etc:

- La question de savoir si une exception à une restriction fondée sur une zone géographique, comme une assignation à résidence, est permissive ou obligatoire aura une incidence sur la méthode et le moment de la façon dont nous détectons et signalons la non-conformité.
- **Si une exception est obligatoire** – par exemple en exigeant que le Participant soit à un lieu de

Être proactif aujourd'hui, pas réactif demain.

www.SafeTracksGPS.ca

travail spécifique pendant certaines heures – nous sommes en mesure de mettre en place une restriction par zone qui entraînera la détection et le signalement des violations de la même manière que décrite ci-dessus pour violation d'une assignation à résidence ou d'un couvre-feu.

- Lorsque les conditions par zone comportent des exceptions permissives, comme permettre au Participant de quitter la résidence en compagnie d'une caution, ou à des fins précises comme le travail ou l'école, cela signifie qu'une alerte par zone n'est pas suffisante pour détecter la non-conformité et peut créer la possibilité que la non-conformité passe inaperçue, que la détection et la déclaration de non-conformité soient retardées, ou que d'autres enquêtes policières pourraient être nécessaires. Les exemples courants sont les suivants ::
 - a) **Exceptions à des fins spéciales telles que le travail, l'école, les réunions avec un avocat, les rendez-vous médicaux :** Pour ces types d'exceptions, seul un examen manuel des pistes GPS réelles du participant sera en mesure de comparer où ils sont allés avec l'objectif autorisé. Nous ne suivons pas les mouvements en temps réel pendant un congé et nous n'examinons pas les pistes immédiatement une fois le congé terminé.
 - b) **Vers et depuis les corridors de déplacement définis :** Lorsqu'on envisage d'accompagner une exception permissive avec une exigence que le Participant « se rende directement à l'endroit autorisé et en revenir » ou qu'il ne se déplace que dans un corridor de déplacement défini, il y a quelques considérations que nous suggérons de garder à l'esprit. Les enregistrements GPS montreront de brefs écarts tels que l'arrêt pour l'essence ou le passage par un service au volant, nous suggérons donc que l'on examine si de tels écarts doivent être traités comme des violations d'une exigence « directement vers et depuis ». Lorsqu'une exception permissive est accompagnée d'un corridor de déplacement défini, nous créons une zone reflétant les limites du corridor ; toutefois, s'il y a d'autres exceptions simultanées, l'examen manuel décrit ci-dessus peut toujours être requis.

GPS - Zones Géographiques d'Exclusion Ciblées par la Police:

- À la demande de la police, nous mettons en place des zones « d'information » qui ne correspondent pas directement aux restrictions de mouvement, mais qui alerteront automatiquement la police par message texte et/ou par courriel des déplacements du Participant. Par exemple, nous l'avons fait lorsque la police souhaite être alertée si le participant entre dans une certaine zone.

GPS - Zones Géographiques d'Exclusion

- Lorsque les conditions exigent que le Participant n'entre pas dans une zone définie, nous mettons en place une zone d'exclusion qui entraînera des alertes de violation. Le centre de surveillance SafeTracks communiquera avec la police compétente et demandera à être dépêché.
- Lors de la création de conditions spécifiques de zones géographiques d'exclusion, nous suggérons que l'on tienne compte de la question de savoir si des exceptions sont appropriées, telles que la conduite dans la zone sur une artère principale sans s'arrêter ou se présenter au tribunal ou à d'autres endroits autorisés dans la zone.
- Nous voyons parfois des termes interdisant au Participant d'être à une distance définie des endroits où les personnes nommées vivent, travaillent ou fréquentent l'école, sans spécifier les adresses

Être proactif aujourd'hui, pas réactif demain.

www.SafeTracksGPS.ca

associées. Sans ces adresses, nous ne pouvons pas créer de zones qui nous alerteront des violations. L'enregistrement GPS sera mis à la disposition de la police pour enquêter sur d'éventuelles infractions. Si la police nous fournit les adresses, nous créerons des zones correspondantes.

GPS - Immeubles d'Appartements ou Bureaux:

- Lorsqu'un participant vit dans un immeuble d'appartements, il faut garder à l'esprit que la surveillance GPS ne peut pas déterminer où se trouve le participant dans l'immeuble. Nous suggérons que l'on examine si la zone d'inclusion de la maison est définie comme l'unité d'appartement, l'immeuble ou une zone définie autour de l'immeuble. Lorsque les conditions exigent que le participant reste dans l'appartement, nous ajouterons un composant de radiofréquence (appelé balise) qui fonctionnera en conjonction avec le bracelet GPS SafeTracks GPS Ankle Pour surveiller la présence du participant dans l'unité.

SafeTracks - Conditions de Mise en Liberté Ordonnées par le Tribunal - Suggestions:

SAFETRACKS fournit ces conditions pour la commodité de la Cour et des avocats. Nous surveillerons conformément à toutes les conditions ordonnées par la Cour. Ces termes sont pour la surveillance GPS - s'il vous plaît adapter au besoin pour d'autres formes de surveillance. Nous sommes disponibles pour aider à la rédaction des termes liés à la surveillance.

- VOUS SEREZ SOUMIS À UN BRACELET GPS À LA CHEVILLE ET À UNE SURVEILLANCE PAR SAFETRACKS GPS CANADA (SAFETRACKS). LE BRACELET DE CHEVILLE DOIT ÊTRE INSTALLÉ PAR UN REPRÉSENTANT DE SAFETRACKS AVANT VOTRE LIBÉRATION DE LA GARDE.
- VOUS DEVEZ PARTICIPER AU PROGRAMME DE SURVEILLANCE ÉLECTRONIQUE SAFETRACKS GPS ANKLE BRACELET, QUI COMPREND L'ACCEPTATION PAR SIGNATURE DE LEUR CONTRAT, RÈGLES ET PROTOCOLES, ET LE CONSENTEMENT À LA DIVULGATION DE TOUS LES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ACCORD. VOUS DEVEZ VOUS CONFORMER À TOUTES LES CONDITIONS DE CES ACCORDS, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER:
 - PORTER UN BRACELET DE CHEVILLE GPS SAFETRACKS EN TOUT TEMPS
 - COMMUNICATION AVEC LES REPRÉSENTANTS DE SAFETRACKS
 - PERMETTRE AUX REPRÉSENTANTS DE SAFETRACKS D'ENTRER DANS VOTRE MAISON POUR INSTALLER, SURVEILLER ET ENTREtenir L'ÉQUIPEMENT
 - SE CONFORMER AUX EXIGENCES DE CHARGE DE LA BATTERIE SAFETRACKS
- VOUS DEVEZ FOURNIR UNE COPIE DE CETTE COMMANDE DE LIBÉRATION À SAFETRACKS AFIN D'ASSURER LE RESPECT DE CETTE COMMANDE.
- VOUS DEVEZ FOURNIR LE NOM DE VOTRE AGENT DE PROBATION À SAFETRACKS DANS LES 3 JOURS OUVRABLES SUIVANT L'ATTRIBUTION D'UN.
- SI, POUR UNE RAISON QUELCONQUE, LE BRACELET DE CHEVILLE SAFETRACKS RENCONTRE DES PROBLÈMES D'ENTRETIEN OU TECHNIQUES, VOUS DEVEZ VOUS TRANSFORMER IMMÉDIATEMENT EN DÉTACHEMENT OU EN POSTE DE POLICE DE LA GRC LE PLUS PROCHE À LA DEMANDE DES REPRÉSENTANTS DE SAFETRACKS, JUSQU'À CE QUE LE PROBLÈME SOIT CORRIGÉ. VOUS NE DEVEZ PAS ALTÉRER OU RETIRER LE BRACELET SAFETRACKS GPS ANKLE SANS L'APPROBATION JUDICIAIRE

Être proactif aujourd'hui, pas réactif demain.

www.SafeTracksGPS.ca

PRÉALABLE ET OU PAR LE REPRÉSENTANT DE SAFETRACKS. IL EST ENTENDU QUE LE BRACELET SAFETRACKS GPS À LA CHEVILLE PEUT ÊTRE RETIRÉ SI VOUS ÊTES REMIS SOUS LA GARDE DE LA POLICE OU D'UN AUTRE ÉTABLISSEMENT DE DÉTENTION PROVISOIRE OU CORRECTIONNELLE.

- VOUS DEVEZ VIVRE À VOTRE RÉSIDENCE APPROUVÉE ----- . TOUT CHANGEMENT D'ADRESSE DOIT ÊTRE APPROUVÉ PAR ÉCRIT PAR VOTRE AGENT DE PROBATION, ET VOUS DEVEZ EN AVISER SAFETRACKS IMMÉDIATEMENT.
- VOUS DEVEZ RESPECTER UN COUVRE-FEU ET RESTER DANS VOTRE MAISON OU SON TERRAIN 24 HEURES SUR 24, 7 JOURS SUR 7. CES EXCEPTIONS S'APPLIQUENT À LA RESTRICTION DU COUVRE-FEU:
 - URGENCES MÉDICALES OU AUTRES POUR VOUS, VOTRE CAUTION OU VOTRE FAMILLE.
 - VOYAGER À, DE ET TOUT EN RESTANT AU TRAVAIL, À L'ÉDUCATION OU À LA FORMATION PROFESSIONNELLE. VOUS DEVEZ FOURNIR À L'AVANCE À VOTRE AGENT DE PROBATION UNE COPIE DE VOTRE HORAIRE DE TRAVAIL, D'ÉTUDES ET DE FORMATION PENDANT AU MOINS UNE SEMAINE, DANS UN DÉLAI D'UN JOUR OUVRABLE SUIVANT LA DEMANDE DE VOTRE AGENT DE PROBATION.
 - TOUTE AUTRE EXCEPTION APPROUVÉE PAR ÉCRIT PAR VOTRE AGENT DE PROBATION.
- PRÉSENTEZ-VOUS À LA PORTE À LA DEMANDE DE LA POLICE, DE SAFETRACKS ET DE L'UN DE LEURS AGENTS. ET DOIT SUIVRE TOUTES LES INSTRUCTIONS DE L'UN DE CES REPRÉSENTANTS.
- VOUS ÊTES BANNI DE TOUS LES AÉROPORTS, HÉLIPORTS, ET UNE ZONE D'EXCLUSION SERA CRÉÉE POUR IDENTIFIER LES VIOLATIONS POSSIBLES.
- LE TRIBUNAL FOURNIRA À SAFETRACKS LE NOM ET LES COORDONNÉES DES PARTIES INTÉRESSÉES QUI SOUHAITENT ÊTRE INFORMÉES DES ALERTES ET DES VIOLATIONS AFIN QUE SAFETRACKS PUISSE SIGNALER TOUTE ALERTE ET VIOLATION À CES PARTIES INTÉRESSÉES. LES PARTIES INTÉRESSÉES PEUVENT COMPRENDRE : L'AGENT OU LES AGENTS QUI ONT ARRÊTÉ, L'AGENT OU LES AGENTS DE SUPERVISION, L'AGENT DE PROBATION, LE PROCUREUR DE LA COURONNE, L'AVOCAT DE LA DÉFENSE ET LA CAUTION.
- SUITE À L'INSTALLATION DU BRACELET DE CHEVILLE SUR MA PERSONNE, J'ACCEPTÉ DE ME RENDRE DIRECTEMENT À MA RÉSIDENCE ORDONNÉE PAR LE TRIBUNAL ET DE NE PAS FAIRE D'ARRÊTS SUR LE CHEMIN DE CETTE RÉSIDENCE. JE COMPRENDS QUE LE DOCUMENT DE LIBÉRATION ORDONNÉ PAR LE TRIBUNAL EST EN VIGUEUR À PARTIR DU MOMENT OÙ LE BRACELET DE CHEVILLE EST INSTALLÉ ET JE QUITTE LE CENTRE DE DÉTENTION.

VEUILLEZ NOTER QU'À PARTIR DU MOMENT OÙ NOUS RECEVONS L'ORDONNANCE DU TRIBUNAL SIGNÉE, L'INSTALLATION ET LA LIBÉRATION SERONT DE 48 HEURES OU MOINS, DU LUNDI AU VENDREDI SEULEMENT.

SI LE PARTICIPANT OMET D'EFFECTUER UN PAIEMENT OU CAUSE DES DOMMAGES À L'ÉQUIPEMENT, LA CAUTION ASSUME LA RESPONSABILITÉ DE LA RÉMUNÉRATION À SAFETRACKS. DE PLUS, LE PARTICIPANT DOIT IMMÉDIATEMENT SE RENDRE AU POSTE DE POLICE LE PLUS PROCHE JUSQU'À CE QUE LE COMPTE SOIT MIS À JOUR.